

République d'Autriche
Le Ministre fédéral des Affaires
européennes et internationales
Michael Spindelegger

Monsieur le Président
Gerhart Holzinger
Cour constitutionnelle
de la République d'Autriche
Judenplatz 11
1011 Vienne

18 juillet 2012
Réf. BMeiA-RO.8.19.01/0001-I.A/2012

Monsieur le Président,

Je te remercie de ta lettre du 4 juillet 2012 concernant les événements récents en Roumanie. En effet, une juridiction constitutionnelle indépendante est une caractéristique importante de l'État de droit. Pour cette raison, mon ministère suit les développements en Roumanie de très près. Dans ce contexte, l'examen des événements par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, examen qui a été demandé aussi bien par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe que par le premier ministre roumain, donnera un éclairage important. D'autre part, l'ambassade d'Autriche à Bucarest a reçu l'instruction d'envoyer régulièrement des rapports.

Avec mes salutations cordiales

(Michael Spindelegger)